

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 43 - Vendredi 22 novembre 2013



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 24 novembre 2013 pour se prononcer sur les objets suivants :

#### VOTATIONS FEDERALES

1. Initiative populaire « 1 :12 – Pour des salaires équitables »
2. Initiative populaire « Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants »
3. Modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA)

#### VOTATION CANTONALE

1. Initiative populaire « Pas de naturalisation de criminels et de bénéficiaires de l'aide sociale ! »

#### VOTATION RÉGIONALE

1. Engagement d'un processus par le Conseil communal tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du droit fédéral et des cantons concernés

#### VOTATION COMMUNALE

1. Transfert au Conseil municipal la compétence de vendre une portion de terrain de 3'082 m<sup>2</sup> extraits de la parcelle communale numéro 1516 au prix du marché, mais avec un minimum de CHF 340.-/m<sup>2</sup>

#### Le scrutin sera ouvert :

**Dimanche 24 novembre 2013 de 10h. à 12h. dans les locaux de l'Administration communale, Place du Marché 3, La Neuveville.**

**Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 24 novembre 2013 de 10h. à 12h., dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).**

#### RAPPEL :

**Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. Le samedi précédant le jour de l'élection, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.**

### VOTATIONS FÉDÉRALE, CANTONALE, RÉGIONALE ET COMMUNALE DU 24 NOVEMBRE 2013

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

**Président :**  
**Vice-présidente :**  
**Vice-président :**

M. Mamie Richard  
Mme Macabrey Laurence  
M. Prongué François

#### Membres

Mmes et Mlles

Maria Arianna  
Marti Séverine  
Meyer Angela  
Milinkovic Ljilja  
Morata Diane  
Mottet Marie  
Müller Maryse  
Orha Sanda

MM.

Bürki Sacha  
Meia Jean Steve  
Meier Roland  
Mettler Antoine  
Meylan Noël  
Monetti Mike  
Morina Hysni  
Moser Florent  
Ögül Jonathan  
Oppliger Olivier  
Schori Christophe

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :

M. Püntener Richard et M. Moser Pierre

### Avis de construction

**Requérant et auteur du projet :** M. Mauro Rossi, route de Bienne 20, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Construction d'une piscine enterrée et non chauffée au sud du bâtiment existant, à la route de Bienne 20, sur la parcelle no 87, ban de La Neuveville.

**Zone :** HA3.

**Dimensions :** 6 m X 12 m X 1.50 m.

**Genre de construction :** Fondations : béton. Parois : zinc.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 22 novembre 2013 au 23 décembre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 22 novembre 2013

Services techniques de La Neuveville

### RAPPEL – DÉPÔT DES ORDURES

Depuis un certain temps déjà, il a été constaté que de nombreux sacs à ordures étaient déposés à n'importe quel moment et un peu n'importe où, notamment dans les alentours de notre déchetterie provisoire.

Les services de la municipalité rappellent donc aux citoyens de La Neuveville que seuls les sacs officiels sont ramassés chaque **mardi** et chaque **vendredi**, le matin. Ils doivent être placés à l'endroit habituel, **le matin même du ramassage.**

Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés et amendés

Police administrative La Neuveville

### DECHETS VERTS

**Suite aux bonnes conditions climatiques le ramassage portes-à-portes des déchets verts est prolongé jusqu'à nouvel avis.**

### MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville met au concours une place

**d'apprenti (e)  
employé(e) de commerce, profil E.**

Entrée en fonction : août 2014

Durée de l'apprentissage : 3 ans

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser à l'Administration municipale, à l'att. de Monsieur Rollier Raymond, formateur, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville jusqu'au **02 décembre 2013** au plus tard.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'intéressé par téléphone au numéro 032 752 10 10.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

### NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

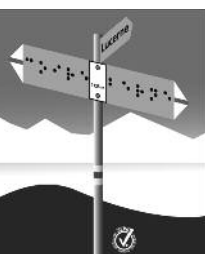
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

### Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!  
Votre soutien compte!  
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants  
www.sbv-fsa.ch





# Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch  
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉPURATION  
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIÈRES,  
LA NEUVEVILLE ET NODS

## LES WC NE SONT PAS UNE POUBELLE

Le comité du syndicat et les exploitants de la station d'épuration ne peuvent que regretter le manque de scrupules de certaines personnes **qui confondent ordures avec épuration de l'eau !**

Le traitement des eaux usées est et reste un processus complexe qui ne permet pas de traiter toutes les matières.

**Nous aimerions rappeler à nos concitoyens et concitoyennes de ne pas jeter à l'égout, c'est-à-dire dans les WC l'huile, les cotons tiges, les bandes et tampons hygiéniques, les restes de nourriture, les déchets verts (épluchures, écorces d'oranges, tri de salade, etc.), la peinture, les solvants ou tout autre produit pouvant altérer l'eau.**

Tous les produits cités ci-dessus demandent des traitements particuliers, voire engendrer des pannes.

Il est impératif que de participer au tri des déchets, tant dans le respect de l'environnement, la maintenance des installations et la maîtrise des coûts d'exploitation.

Pour information, une tonne et demie des déchets

cités est extraite chaque semaine de la station d'épuration !

Le chef d'exploitation, M. Jean-Claude Girard, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions de votre bienveillance et de votre collaboration.

Le président du Syndicat, M. J.-C. Scherler  
Le chef d'exploitation, M. J.-C. Girard

## COURSE DES PAVÉS 2013

La 19<sup>e</sup> édition de la course des Pavés se déroulera le **samedi 30 novembre 2013** dès 11.30 heures. Le parcours a subi quelques modifications, étant donné la mise en place de parois anti-bruit par les CFF au chemin des Vergers. Les piétons, automobilistes et autres usagers de la route sont priés de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place.

Pour le bon déroulement de la manifestation, le parking des voitures sur la Place de la Liberté ne sera plus autorisé dès le **jeudi 28 novembre 2013 à 17.00 h.**

Des commissaires de courses seront présents à de nombreux endroits pour garantir la bonne marche

de la course contre la montre, de la course jeunesse, ainsi que pour la course de "nordic walking".

Vu le nombre croissant de concurrents, nous encourageons les coureurs qui le peuvent, à utiliser les transports publics et les Neuvevillois à laisser leur véhicule à la maison.

Nous souhaitons à toutes les participantes et tous les participants une bonne course.

Police administrative La Neuveville

## MARCHÉ DE NOËL / ST-NICOLAS

À l'occasion du Marché de Noël / St-Nicolas qui se déroulera le **vendredi 6 décembre 2013** de 14.00 à 20.00 heures, nous informons les automobilistes que la rue du Marché, la place de la Liberté ainsi que la rue Beauregard et la rue du Collège seront fermées à la circulation.

Les trois rues et la place de la Liberté devront être libérées de tout véhicule à partir du jeudi 5 décembre 2013 à 19.00 h, afin de permettre l'installation et le montage des stands dès le lendemain matin

Merci de vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville



# Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch  
commune@diesse.ch



## PAROISSE RÉFORMÉE DE DIE SSE, LAMBOING, PRÊLES

**Invitation à l'assemblée ordinaire de paroisse  
Mardi 26 novembre 2013 à 20h00  
Maison de paroisse à Diesse**

### Ordre du jour :

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 13 juin 2013
3. Budget de l'exercice 2014:
  - Présentation et discussion
  - Acceptation et fixation du taux de l'impôt paroissial
4. Crédit d'engagement de Fr. 120'000.- pour la réfection du toit de la cure
5. Approbation des modifications du Règlement d'organisation de l'Arrondissement
6. Elections complémentaires au Conseil de paroisse
7. Élection de deux vérificateurs(-trices) à l'organe de vérification des comptes
8. Informations du pasteur
9. Informations du Conseil de paroisse
10. Divers et imprévus

*Le nouveau règlement d'organisation de l'Arrondissement peut être consulté auprès du président du Conseil de paroisse, P.-A. Lautenschlager, 032 315 24 40, 079 205 33 39 et lauten@hispeed.ch*

Cette assemblée sera suivie d'une présentation des actions de la Croix-Bleue, par M. Luc Ummel, travailleur social responsable de l'antenne de Courtelary, puis d'une agape conviviale à laquelle chacun est très cordialement invité

Le Conseil de paroisse  
Le Président des assemblées

## ÉLECTIONS COMMUNALES COMPLÉMENTAIRES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIE SSE DU 19 JANVIER 2014

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, des **élections complémentaires** - au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles **au dimanche 19 janvier 2014.**

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00. Ces listes peuvent être retirées auprès des administrations communales.**

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils

et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse ([www.fusionplateaudediesse.ch](http://www.fusionplateaudediesse.ch)). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

## Appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants



# Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch  
commune@diesse.ch

## RENCONTRE DES AINES

La prochaine rencontre suivi d'un souper aura lieu le **samedi 23 novembre 2013**. Pour des éventuelles questions ou compléments d'information, veuillez vous adresser à Mme B. Dubois-dit-Bonclaude.

La responsable  
Brigitte Dubois-dit-Bonclaude

## NOËL DES AÎNÉS 2013

Comme de coutume, les communes de Diesse, Lamboing et Prêles invitent leurs Aînés à participer au souper de Noël qui se déroulera cette année dans la commune de Diesse.

Pour ce faire, et afin que vous puissiez d'ores et déjà planifier la date de cette rencontre, nous vous informons que ladite manifestation se déroulera le

**mercredi 11 décembre 2013 à 16.00 h  
au Battoir à Diesse.**

Pour une question d'organisation, nous prions les personnes intéressées de bien vouloir retourner à l'administration de leur commune respective, le bulletin d'inscription se trouvant ci-dessous jusqu'au **29 novembre 2013**.

Nous espérons avoir le plaisir de vous voir nombreux participer à ce repas.

Les conseils communaux de  
Diesse, Lamboing et Prêles

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire prendre part au Noël des Aînés 2013 :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de téléphone : .....

**à retourner avant le 29 novembre 2013  
à vos communes respectives.  
Merci !**

## DÉNEIGEMENT

Le service de déneigement attire l'attention des propriétaires de véhicules stationnés en bordure de route, qu'il décline toute responsabilité en cas de dommages causés à ceux-ci.

Prière de placer une balise aux endroits où le chasse-neige pourrait percuter et endommager un bien-fonds.

Administration communale



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

**NOVEMBRE  
Lundi 25  
Samedi 30**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

## VOTE PAR CORRESPONDANCE RAPPEL DE QUELQUES REGLES

- La carte de légitimation doit être **signée par l'électeur/trice**. Dans le cas contraire, le vote n'est pas valable.

- Lors de l'envoi par la poste, la commune ne prend pas en charge les frais de port. **Les enveloppes réponses non affranchies ou insuffisamment affranchies seront refusées.**

- Les enveloppes de vote par correspondance peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de l'administration jusqu'au samedi minuit précédant le scrutin. **Le dimanche de la votation, seul le vote aux urnes est possible.**

## VOTATION POPULAIRE DU 24 NOVEMBRE 2013 EN MATIÈRE FÉDÉRALE, CANTONALE ET RÉGIONALE

### Composition des bureaux

#### Bureau de vote et de dépouillement :

- Présidente : Bourquin Gladis  
Vice-président : Baumgartner Ernest  
Membres : Evard Chantal  
Balmer Maël  
Studer Pascal  
Besançon Christian  
Suppléants : Bernasconi Vincent  
Bögli Caroline  
Administration : Sunier Viviane  
Bart Richard

### CONSEIL COMMUNAL

## RECHERCHE DE BERGER

Nous recherchons dès la saison 2014, un(e) berger(ère) pour les métairies du Neuf et du Vieux Chalet à Chasseral. Le cahier des charges est consultable à l'administration communale de Nods où de plus amples informations peuvent être obtenues 032 751 24 29 ou sur le site internet [www.nods.ch](http://www.nods.ch). Les offres manuscrites doivent parvenir à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods jusqu'au 15 décembre 2013.

## STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 23 novembre de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

## A L'ECOUTE DE TOUS

Le maire et l'administratrice communale à l'écoute de tous.

Afin de répondre à vos interrogations, faire part de vos réclamations, critiques ou suggestions, notre maire et l'administratrice se mettent à votre disposition le mardi

**26 novembre prochain dès 16 h 00**

Prenez donc contact avec l'administration pour fixer un rendez-vous. C'est avec plaisir que nous vous attendons !

### CONSEIL COMMUNAL

## Avis de construction

**Requérant :** Robert Sahli, Les Combes 120, 2518 Nods

**Auteur du projet :** Robert Sahli, Les Combes 120, 2518 Nods

**Projet :** Remplacement d'un hangar agricole existant par un hangar plus grand. Façades et toit à 2 pans en tôles thermolaquées de couleur grise sur RF 3303 du ban de Nods, Les Combes 120, 2518 Nods

**Zone :** Agricole

**Dérogation :** Aucune

**Dimensions :** suivant plans et profils

**Protection des eaux :** Secteur de protection des eaux A<sub>u</sub>

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 22.11.13

Administration communale







# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

## DECHETTERIE COMMUNALE

### Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier) Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

#### plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

### Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis de 10h00 à 11h00  
les mercredis de 17h00 à 18h00**

## HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

### Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

### Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

## BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013  
à l'Est du bâtiment administratif  
de 13h30 à 14h30

Samedi 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

## ÉLECTIONS COMMUNALES COMPLÉMENTAIRES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE DU 19 JANVIER 2014

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, des élections complémentaires - au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles au dimanche 19 janvier 2014.

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-

président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00. Ces listes peuvent être retirées auprès des administrations communales.**

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse ([www.fusionplateaudediesse.ch](http://www.fusionplateaudediesse.ch)). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

## VENTE DE DÉCORATIONS DE NOËL AU PETIT MARCHÉ

Mardi 26 novembre 2013, le Foyer d'Éducation de Prêles tiendra un stand au petit marché.

Vous seront proposés: des couronnes de l'aveu, des arrangements de Noël avec et sans bougie, des arbres décoratifs, ainsi que divers articles de saison, tous préparés dans leurs ateliers.

Laissez-vous surprendre !

L'administration municipale

## PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT" Groupe des Aînés de Prêles le jeudi 28 novembre 2013 rendez-vous à 14h00 à la halle polyvalente

Vous êtes cordialement invités à la dernière rencontre de l'année 2013 du groupe des aînés "Fil d'Argent" qui se déroulera comme d'habitude à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles. Un exposé sur la faune régionale vous sera présenté.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer auprès de Francine Giauque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.  
Pour l'équipe de Fil d'Argent  
Francine Giauque

## NOËL DES AÎNÉS 2013

Comme de coutume, les communes de Diesse, Lamboing et Prêles invitent leurs Aînés à participer au souper de Noël qui se déroulera cette année dans la commune de Diesse.

Pour ce faire, et afin que vous puissiez d'ores et déjà planifier la date de cette rencontre, nous vous informons que ladite manifestation se déroulera le

**mercredi 11 décembre 2013 à 16.00 h au Battoir à Diesse.**

Pour une question d'organisation, nous prions les personnes intéressées de bien vouloir retourner à l'administration de leur commune respective, le bulletin d'inscription se trouvant ci-dessous jusqu'au **29 novembre 2013**.

Nous espérons avoir le plaisir de vous voir nombreux participer à ce repas.

Les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire prendre part au Noël des Aînés 2013 :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de téléphone : .....

**à retourner avant le 29 novembre 2013 à vos communes respectives. Merci !**

## ROUTE DE CHÂTILLON - CHANGEMENT DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune municipale de Prêles décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière :

**Route de Châtillon, tronçon entre l'accès Est menant au Foyer d'éducation et l'accès Ouest menant à la Praye et au Foyer d'éducation / Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs - autorisations écrites exceptées.**

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Le Conseil municipal de Prêles  
Prêles, le 22 novembre 2013

## ROUTE MILIEU DU VILLAGE CHANGEMENT DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune municipale de Prêles décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière :

**Route Milieu du Village, tronçon depuis la première intersection (bâtiment Milieu du Village 1) jusqu'à la route cantonale / accès interdit - sens interdit de l'Est en Ouest.**

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place environ début avril 2014.

Le Conseil municipal de Prêles  
Prêles, le 22 novembre 2013

## BUS COLLECTIF POUR LE DÉPLACEMENT À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 5 décembre 2013 au Battoir de Diesse

Un bus aller-retour sera organisé pour l'assemblée du 5 décembre. Départ devant l'école de Prêles à 18h30 et devant la poste de Lamboing à 18h40. Si vous désirez utiliser ce moyen de transport, merci de vous annoncer à l'administration communale de Lamboing au 032 315 11 70 d'ici le lundi 2 décembre 2013.

Communes de Lamboing et Prêles

## VOTATIONS FÉDÉRALES, CANTONALES ET RÉGIONALES DU 24 NOVEMBRE 2013

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 19h00.

### Attention :

**Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

Présidence :

M. Pierre Gurtner

Secrétaire :

M. Daniel Hanser

### Bureau de vote :

**Dimanche 24 novembre 2013 de 10h00 à 12h00**

Membres :

Mme Muriel Rollier  
Mme Isabelle Rollier

Membre suppléante :

Mme Anick Rousselet

### Bureau de dépouillement :

**Dimanche 24 novembre 2013 dès 12h00**

Membres :

Mme Dunja Rollier  
Mme Marlène Rossel  
Mme Alexia Rufer  
Mme Ivana Saccomani  
M. Marc Rüegger  
M. Sébastien Ryser

Membre suppléante :

Mme Vilma Saunier

Prêles, le 25 octobre 2013  
L'administration municipale

## Numéros d'appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants

## Nouvelles de l'administration

### Berne principal canton industriel de Suisse avec Zurich

Avec 86 000 personnes actives dans la production industrielle, Berne reste – avec Zurich – le principal canton industriel du pays. Ces chiffres ressortent de la statistique structurelle et démographique des entreprises (STATENT) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour 2011. Lors du dernier recensement, en 2008, les employés dans l'industrie étaient encore un peu plus de 90 000, mais la fabrication de machines, la métallurgie, l'industrie du papier et de l'impression ont enregistré un recul depuis lors. En revanche, de nouveaux emplois ont été créés dans

l'alimentaire et l'industrie pharmaceutique. Au total, l'industrie bernoise propose 78 338 emplois équivalents plein temps. Alors qu'en 2008, Berne comptait quelque 1200 actifs de plus que Zurich dans ce secteur, Zurich devance légèrement Berne en 2011 avec 78 807 emplois équivalents plein temps. Rapporté au total des actifs, le pourcentage d'employés dans le secondaire reste néanmoins largement plus élevé à Berne (16,3%) qu'à Zurich (10,3%). STATENT est une nouvelle statistique de l'OFS revue selon des principes méthodiques, qui remplace l'ancien recensement des entreprises. Les données pour 2011 sont encore provisoires ; à l'avenir les chiffres seront disponibles tous les ans.

### 568 millions de francs de paiements directs dans le canton de Berne

L'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) procède actuellement au paiement principal des paiements directs. Au total, 568 millions de francs sont

versés dans le canton de Berne aux exploitations agricoles pour des prestations d'intérêt général. Les exploitants reçoivent les paiements directs chaque année en deux tranches, à savoir un acompte et un paiement principal. Versé fin juin en vertu de l'ordonnance sur les paiements directs, l'acompte représente les premiers 50% des montants. Les 50% restants ainsi que d'autres contributions, intégrant toutes les ordonnances déterminantes pour les paiements directs, sont versés aux exploitants en novembre avec le paiement principal. C'est la dernière fois en 2013 que le paiement s'effectue en deux tranches. La Politique agricole 2014-2017 prévoit en effet trois paiements par an à compter de 2014. Les versements sont gérés par le système d'information agricole GELAN, une plate-forme agricole commune des cantons de Berne, Fribourg et Soleure. Au total, 849 millions de francs de paiements directs sont administrés par le système GELAN pour les trois cantons concernés.





# Commune de Lamboing

E-mail: commune\_lamboing@bluewin.ch  
Site internet: www.lamboing.ch

## PROCÉDÉS INACCEPTABLES !

Dernièrement, les autorités communales ont reçu des réclamations : des personnes, pour le moins indélicates, ont transformé les abords du chemin menant à Mont-Sujet, en déchetterie. Ces individus peu recommandables ont jeté des seaux, des bidons, des chaises, des haut-parleurs et autres débris dans les branchages déposés là par les bucherons. Le spectacle était ahurissant.

Comment peut-on encore, de nos jours, vouer pareil mépris à la nature ? Où est le sens des responsabilités et du respect des auteurs ? Seraient-ils tellement « égoïstes et limités » que leur cerveau ne peut contenir certaines règles élémentaires de notre société ?

Au début de la semaine dernière, des personnes se sont chargées de rendre sa dignité à la nature...



## NOËL DES AÎNÉS 2013

Comme de coutume, les communes de Diesse, Lamboing et Prêles invitent leurs Aînés à participer au souper de Noël qui se déroulera cette année dans la commune de Diesse.

Pour ce faire, et afin que vous puissiez d'ores et déjà planifier la date de cette rencontre, nous vous informons que ladite manifestation se déroulera le

**mercredi 11 décembre 2013 à 16.00 h  
au Battoir à Diesse.**

Pour une question d'organisation, nous prions les personnes intéressées de bien vouloir retourner à l'administration de leur commune respective, le bulletin d'inscription se trouvant ci-dessous jusqu'au **29 novembre 2013**.

Nous espérons avoir le plaisir de vous voir nombreux participer à ce repas.

Les conseils communaux de  
Diesse, Lamboing et Prêles

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire prendre part au Noël des Aînés 2013 :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de téléphone : .....

**à retourner avant le 29 novembre 2013  
à vos communes respectives.  
Merci !**

## DÉNEIGEMENT POUR LES PRIVÉS

Les personnes qui souhaiteraient recourir au service communal pour le déneigement doivent s'annoncer au tél. 032 315 11 70.

## CALENDRIER DE L'AVENT

Nous vous proposons de décorer votre jardin, un balcon ou une fenêtre de votre maison **pour la période du calendrier de l'Avent !** Cette idée vous intéresse ? Alors n'hésitez pas, annoncez-vous au secrétariat au 032.315.11.70 d'ici au 5 décembre 2013. Une soirée ouverte à tous sera organisée fin décembre afin d'admirer les décorations de chacun. Nous vous remercions pour vos idées et votre participation à la mise en valeur de notre village durant cette période de fêtes.

Administration communale

## BALISAGE DES ROUTES, DES MURS DE JARDIN ET ÉLAGAGE DES HAIES

Avant l'arrivée de l'hiver, nous invitons la population à baliser les coins de murs, barrières et tout autre obstacle, afin de faciliter la tâche de notre employé et d'éviter des dégâts lors du déneigement. Les haies qui empêchent la visibilité doivent également être élaguées afin de faciliter le passage de gros véhicules et d'éviter les rayures sur leur carrosserie (cars postaux). Merci à tous pour votre collaboration et ainsi d'assurer la sécurité.

Administration communale

## BUS COLLECTIF POUR LE DÉPLACEMENT À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 5 décembre 2013 au Battoir de Diesse

Un bus aller-retour sera organisé pour l'assemblée du 5 décembre. Départ devant l'école de Prêles à 18h30 et devant la poste de Lamboing à 18h40. Si vous désirez utiliser ce moyen de transport, merci de vous annoncer à l'administration communale de Lamboing au 032 315 11 70 d'ici le lundi 2 décembre 2013.

Communes de Lamboing et Prêles

## Commune mixte de Lamboing St-Nicolas

Le St-Nicolas s'arrêtera à Lamboing le samedi 7 décembre 2012, dès 14h00.

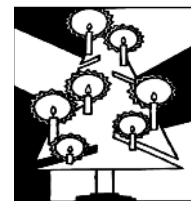
Une petite attention attend tous les enfants sages.

Rendez-vous à la salle du Cheval-Blanc pendant le Téléthon.



Administration communale

## Commune mixte de Lamboing VENTE DE SAPINS DE NOËL



La vente des sapins de Noël est prévue pour le samedi **14 décembre 2013, de 09h00 à 10h00** sur la place de parc de l'administration. Prix du sapin Fr. 10.-. Nous invitons les personnes intéressées à venir retirer au bureau communal, contre paiement, un bon, et ce jusqu'au jeudi **12 décembre 2013**.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL

Le Conseil communal souhaite annoncer aux citoyennes et citoyens l'engagement d'un employé communal qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Merci de bien l'accueillir.

Le Conseil communal

## VOTATIONS DU DIMANCHE 24.11.2013

### Composition des membres du bureau de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration communale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit parvenir jusqu'au vendredi matin par la poste, ou être déposé dans la boîte aux lettres de la commune jusqu'au **dimanche matin avant 10h00**.

### Attention :

**Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.**

**Bureau de vote :** Dimanche le 24 novembre 2013 de 10h00 à 12h00

Membres : Mme Küng Helene  
M. Lécho Laurent

Membre suppléant : Mme Kaufmann Gabriela

**Bureau de dépouillement :** Dimanche le 24 novembre 2013 dès 12h00

Membres : Mme Kaltenrieder Anne  
Mme Kern Sonia

Membre suppléant : Mme Kaltenrieder Karin

Présidence : M. Knuchel Ulrich  
Secrétaire : Mme Bourquin Tiffany



## Commune de Lamboing

### ELECTIONS COMMUNALES COMPLÉMENTAIRES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE DU 19 JANVIER 2014

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, des **élections complémentaires** - au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles au **dimanche 19 janvier 2014**.

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00. Ces listes peuvent être retirées auprès des administrations communales.**

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse ([www.fusionplateaudiedesse.ch](http://www.fusionplateaudiedesse.ch)). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal



## Canton de Berne

### MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DES PROJETS DE ROUTE NATIONALE (PROJET DÉFINITIF)

*N05, Galerie de sécurité Ligerztunnel, Modification de l'entrée Ouest*

Le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a ouvert la procédure ordinaire d'approbation des plans selon les art. 27a à 27c de la loi fédérale sur les routes nationales (LRN; RS 725.11), l'art. 12 de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111) ainsi que les art. 27 ss de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711).

#### Mise à l'enquête publique

Pendant toute la durée du délai de mise à l'enquête publique, le projet peut être consulté durant les heures d'ouverture mentionnées ci-après:

Administration communale, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville  
Heures d'ouverture: 8h30 - 11h30 et 13h45 - 16h15, le jeudi 17h45

Le délai de mise à l'enquête court du **15 novembre 2013 au 16 décembre 2013**.

Le projet de construction doit être marqué sur le terrain par un piquetage. Etant donné que la construction de la galerie de sécurité déjà autorisée est en cours, le piquetage ne pourra toutefois être que minimal. Les objections émises contre le piquetage doivent être adressées sans retard, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête, au **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne** (art. 27a LRN).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer

ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis, leurs locataires ou fermiers (art. 32 LEx).

#### Restriction des actes de disposition

A partir du dépôt public des plans, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'OFROU, sur le terrain concerné par le projet mis à l'enquête, des actes de disposition, de droit ou de fait, susceptibles de rendre l'expropriation ou la construction de l'ouvrage projeté plus onéreuse ou plus difficile (art. 27b al. 3 LRN et art. 42 à 44 LEx).

#### Consultation des tiers concernés

Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la LEx peut, conformément à l'art. 27d LRN, faire opposition par écrit contre le projet pendant le délai de mise à l'enquête auprès du **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait Opposition est exclue de la suite de la procédure. Les communes font valoir leurs intérêts par voie d'opposition.

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des art. 39 à 41 LEx doivent être adressées au DETEC.

Berne, le 7 novembre 2013

Sur mandat de l'Office fédéral des routes (OFROU)  
Office des ponts et chaussées du canton de Berne

L'ingénieur en chef cantonal :

Stefan Studer



## Communes de Nods, Diesse, Lamboing, Prêles



### JOURNÉE EN FAVEUR DU TÉLÉTHON

## SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2013

Animation, restauration, vente de peluches et  
du nouveau calendrier des sapeurs-pompiers du Plateau dans tous les villages.

Bénéfice intégralement versé en faveur du Téléthon Suisse.

*Les sapeurs-pompiers Plateau*



# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

### Vendredi

16h 30 Culte de l'enfance

18h à 20h, répétition pour le spectacle de Noël

### Samedi

9h - 11h, Catéchisme, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>

### Dimanche 24 novembre

10h, culte à la Blanche Eglise avec l'église de l'Abri

John Ebbutt et Didier Suter, pasteurs

Un culte pour nous sensibiliser à la réalité difficile de la traite des femmes dans notre pays comme ailleurs dans le monde.

Chants : 12-01; 45-10; 22-05; 44-06; 62-78

### Mercredi

10h Recueillement à la salle Schwander Gr. Rue 13

Le Chœur des Aînés va chanter l'après-midi au home

### Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

14h - 17h30 Mini-Bazar à la Salle Schwander. Quelques petits présents en vente pour les fêtes sont proposés afin de soutenir les actions de la paroisse. Venez faire une halte et boire un café au 1<sup>er</sup> étage, au-dessus du secrétariat. Toute l'équipe se réjouit de vous accueillir!

La Blanche église est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

### Sonntag 24. November

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst am Ewigkeits-sonntag/Totensonntag. Mit Karin Schneider (Orgel), den Jugendlichen der KUW 9 (Lichter), Pfrn. Brigitte Affolter und Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi. Anschliessend Apéro.

### Amtswochen

11. bis 24. Nov.: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi

032 315 11 09

25. Nov. bis 8. Dez.: Pfrn. Brigitte Affolter

079 439 50 98

## Paroisse catholique de La Neuveville

### Dimanche 24 novembre

10h Messe à l'église paroissiale/ Le Christ Roi de l'Univers

### Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin.

Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

### Catéchèse 2013-2014

032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h ou par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

[www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

### Dimanche 24 novembre

Culte à Diesse, 10h00, pasteur Stéphane Rouèche

### Assemblée de paroisse

Mardi 26 novembre, 20h00 Maison de paroisse

### Soirée contes et crèches

Pour les enfants et familles, découvertes de crèches du monde et très beaux contes de Mme Laurence Strautmann, vendredi 29 novembre 19h00-20h00 église de Diesse

### Culte musical

Dimanche 1<sup>er</sup> décembre, 17h00 église de Diesse, magnifiques chants du Chœur orthodoxe Yaroslavl à la lumière des bougies. Des voix superbes!

### Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse

### Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, [lauten@hisped.ch](mailto:lauten@hisped.ch)

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, [stroueuhe@gmail.com](mailto:stroueuhe@gmail.com)

## Paroisse de Nods

### Samedi

Vente de paroisse de 11h - 17h, halle de gymnastique.

Concert apéritif par la fanfare Espérance.

Repas : jambon, gratin, salade. Loto de 10 passes et 1 gratuite pour les enfants. Et beaucoup de belles et bonnes choses.

### Dimanche 24 novembre

Diesse, 10h, culte

Dimanche 1<sup>er</sup> décembre

Nods, 10h, culte avec sainte cène

### Contacts

### Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

[joel.pinto@bluewin.ch](mailto:joel.pinto@bluewin.ch)

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, [sauser.mireille@bluewin.ch](mailto:sauser.mireille@bluewin.ch)

## Eglise adventiste de La Neuveville

### Samedi 23 novembre

9h 15: l'église à l'étude

10h 30 Culte, pasteur J.-P. Réchal

## Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

### Vendredi

Vendredi

Heure de Joie (7<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> Harmos) de 19h00 à 21h00,

chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

### Dimanche 24 novembre

10h00 Culte contre la traite humaine à la Blanche

Eglise

- Culte de l'enfance: 5<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> Harmos

- Explorateurs: 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> Harmos

- Garderie

### Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

### Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - tél : 032 751 36 65



## PAROISSE RÉFORMÉE DE DIESSÉ, LAMBOING, PRÊLES

### Soirée contes et crèches

Pour les enfants et familles, une belle manière d'entrée dans le temps de l'Avent : Très beaux contes de Mme Laurence Strautmann et découverte de crèches du monde (la plus petite tient dans une boîte d'allumettes)

**Vendredi 29 novembre 19h00-20h00**  
église de Diesse

Soirée offerte et suivie d'une collation

*Bienvenue à chacune et chacun !*

### Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

### Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

**0900 903 903** (Numéro payant Fr. 3.- min)

# Agenda

## SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE

### LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

### DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30 - 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

## BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

## JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

[www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)

Tél. 032 751 49 49

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

## MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

ou Jura bernois tourisme : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

## CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / [www.latourderive.ch](http://www.latourderive.ch)

Dimanche 1.12 2013 à 17h00

Voices of Africa

Samedi 14.12 2013 à 20h30

Marc Donnet-Monay- humor

## CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétions à 20h à la maison de la paroisse réformée

lundi 2 décembre - lundi 16 décembre - lundi 6 janvier 2014 -

lundi 20 janvier 2014.

**Tél 143**  
La Main Tendue